



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2022

Date de convocation : 24 juin 2022

Date d'affichage : 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin 2022 à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE (en visioconférence), M. Serge BLIN (en visioconférence), Mme Françoise BALTHAZARD, Mme Sophie CAMPISCIANO, Adjoints au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Sandrine MOURET, M. Pascal AMBROISE, Mme Martine MONTARON (en visioconférence), conseillers municipaux,

Absents : /

Pouvoirs : M. Claude PREVOST pouvoir à M. Zaïme ALI-BELHADJ

Secrétaire de séance : Mme Sandrine MOURET

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présent : 14

Votant : 15

Pouvoir : 1

Pour : 11

Contre : 2

Abstention : 2

OBJET : ACQUISITION D'UN VELO BUS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Rapporteur : Françoise BALTHAZARD

Présentation :

A la demande de parents d'élèves ayant des enfants scolarisés à l'école élémentaire de Villiers-le-Bâcle qui ne prennent pas le bus de 16h30, et dans le cadre de la transition écologique, il nous a été demandé d'acheter un vélo-bus.

Une étude des modèles existants sur le marché pouvant satisfaire les besoins, a été effectuée et des devis demandés aux distributeurs. Deux réponses ont été examinées pour des modèles de vélo-bus à assistance électrique comparables : « ROSALIE SCOLAIRE » et « BICCO BIKE ».

La Commission Développement Durable, après échanges et discussions, recommande à l'unanimité, au Conseil Municipal, d'accepter l'achat du vélo « BICCO BIKE » pour un montant 19 965€ HT et d'autoriser le Maire à engager la commande.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre du PCAET,

VU l'avis de la Commission Marchés Publics du 13 juin 2022,

VU la recommandation émise le 16 juin 2022 par la Commission Développement Durable,

VU le Bureau Municipal du 21 juin 2022,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite répondre favorablement à la demande de parents d'enfants saint-aubinois scolarisés à l'école élémentaire de Villiers-le-Bâcle, de disposer d'un moyen de transport collectif respectueux de l'environnement pour le retour de l'étude et des activités du soir.

CONSIDÉRANT le devis proposé par METAALSPECIALS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,

DÉCIDE l'acquisition d'un vélo-bus à assistance électrique de marque BICCO BIKE

PRECISE que ce vélo bus sera mis à disposition de l'association AHSA, au sein de laquelle ce transport sera organisé par les parents concernés,

PRECISE que d'autres utilisations de ce vélo bus à assistance électrique pourraient être mis en œuvre par la commune,

DIT que le montant prévisionnel de l'acquisition est de 19 965€ HT livraison comprise, soit 23 958€ TTC.

AUTORISE le maire à signer le bon de commande pour cette acquisition ainsi que tous documents y afférent,

DIT que la dépense est prévue au Budget.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 28 juin 2022
Le Maire
Pierre-Alexandre MOURET



Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20220630-2022-06-28-11-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2022